

M. Axworthy: Comme vous le savez bien, madame le Président, le ministre des Transports tient beaucoup à améliorer le service dans la région d'Ottawa. Je me ferai un plaisir de le consulter sur les questions de transport et de main-d'œuvre.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, en l'absence du ministre du Travail, je vais poser ma question à son secrétaire parlementaire. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail qui est logé dans le bâtiment de la santé et des sciences de l'Université McMaster de Hamilton s'est engagé à promouvoir «le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail sain et sûr», un rôle de plus en plus important. Le gouvernement peut-il assurer au Centre un financement suffisant pour lui permettre de s'acquitter efficacement de cette fonction importante?

Des voix: Oh, oh!

M. Louis R. Desmarais (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question.

Une voix: Un oui ou un non suffira.

M. Desmarais: La création du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a été autorisée par une loi du Parlement en 1978 avec le plein appui de tous les partis représentés à la Chambre, dois-je ajouter. Au moment de l'étude du projet de loi, l'honorable John Munro qui était alors ministre du Travail a déclaré que ce nouvel établissement extrêmement important serait financé grâce à des crédits affectés par le Parlement. C'est ce qui a été fait ces deux dernières années et le gouvernement a l'intention de continuer.

L'organisation et la mise sur pied du Centre . . .

Des voix: Discours!

M. Desmarais: . . . progressent très rapidement conformément . . .

Des voix: Règlement!

M. Desmarais: . . . aux plans du conseil d'administration qui est formé de représentants des syndicats, du patronat . . .

Des voix: Règlement!

M. Desmarais: Puis-je terminer?

Des voix: Bravo!

● (1500)

M. Desmarais: Je pourrais dire, madame le Président, que l'accroissement des activités de cet organisme exigerait un

Privilège—M. S. Robinson

budget beaucoup plus important pour l'année 1981-1982. Le ministre du Travail actuel s'est engagé à chercher . . .

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. FLEMING—LA DÉCLARATION DE M. CLARK

Mme le Président: Certains députés m'ont avisée de leur intention de soulever la question de privilège. Est-ce que le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming) considère toujours qu'il peut à juste titre soulever la question de privilège?

M. Clark: Oui ou non?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, je crois que j'avais une raison valable de soulever la question de privilège, et c'est pourquoi je vous en ai avisée. Cependant, étant donné que l'accusation n'a pas été portée de façon délibérée, je veux bien ne pas soulever la question de privilège. Toutefois, si certains indices révèlent que c'était de propos délibéré, je verrai à présenter mon argument. En le revoyant, je crois que c'est incertain. Les mots ne le disent pas expressément mais c'est sous-entendu. Je ne pense pas que le député porterait cette accusation de façon délibérée.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, quant à moi, il est bien évident que je ne prétendrais pas que le ministre fasse quoi que ce soit de façon délibérée.

Des voix: Oh, oh!

M. ROBINSON (BURNABY)—LES DÉCLARATIONS DE M. BLAIS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque la question de privilège au sujet de certains propos que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) a tenus à la Chambre, le 16 octobre, lors de son docte exposé sur l'avis de motion à l'étude. A la page 3755 du Hansard du 16 octobre 1980, le ministre, en parlant du distingué président de l'Association canadienne des libertés civiles a dit:

. . . M. Tarnapolsky est un fervent partisan de la mesure législative à l'étude, et surtout de la constitutionnalisation de la charte des droits.

Je dois dire à mon grand regret que le ministre a fait là une déclaration totalement fautive. Je demanderais qu'il profite de l'occasion pour préciser très clairement que c'est en fait le contraire qui est vrai, et que M. Tarnapolsky s'oppose très fortement à un certain nombre d'articles importants de ce projet de charte des droits.

Mme le Président: A l'ordre. Avant de permettre au ministre de répondre, parce que je pense qu'il devrait avoir la possibilité de le faire, je tiens à rappeler au député de Burnaby (M. Robinson) qu'il ne s'agit strictement que d'une question de débat. Si le député n'est pas satisfait ou n'est pas d'accord avec certaines déclarations qu'un ministre ou un député a pu faire à la Chambre, cela ne constitue pas une raison valable pour soulever la question de privilège.